RAPPORT MORAL

2016

Zones défavorisés

Nous avons milité pour que les communes sortantes soient repêchées à concurrence des 106 millions d'euros d'ICHN économisés au niveau national par le premier projet proposé.
Il était inenvisageable que le budget consacré aux zones défavorisées soit amputé d'un tel montant. Il faut donc que le nouveau zonage soit équivalent au précédent en termes de programmation budgétaire.
Pour être plus inclusif, il conviendrait d'abandonner le critère de chargement, ce qui serait plus avantageux localement.
En conservant les actuels critères, il peut être envisagé d'élever le seuil de production brute standard à 90% de la moyenne nationale (au lieu de 80%), soit 2 090 € (au lieu de 1 858 €).
Pour nous, le plus important est l'abandon du critère de chargement, dépourvu de sens et très défavorable au classement. Soit l'agriculteur est en zone défavorisée, soit il ne l'est pas. Les éleveurs subissent les mêmes contraintes naturelles, sans que leur taux de chargement y soit pour quelque chose. Ce chargement n'est ni un indicateur de contrainte subie, ni un critère indiquant que la contrainte est surmontée. Dans notre département, nous avons néanmoins réussi à faire passer ce critère de 1,3 à 1,4, nous permettant ainsi de ramener 92 communes dans le zonage !

Deuxièmement, il nous semblerait préférable de vérifier si les contraintes naturelles « mauvais drainage » et « sécheresse » sont surmontées, lors de la demande individuelle et non lors de l'établissement du zonage.
La méthode actuellement appliquée par le Ministère revient à exclure des surfaces alors même qu'elles n'ont pas procédé aux dits investissements en installations de drainage, d'irrigation et de serres.
Bien qu'inscrit au paragraphe 3 de l'article 32 du règlement européen, cet aspect de la méthode est inacceptable pour la CR. La prise en compte des investissements devrait intervenir lors de la demande individuelle d'ICHN et non lors de l'élaboration du zonage.

Troisièmement, nous demandons la prise en compte de la PBS à l'échelle de la commune et non à l'échelle de la petite région agricole.
Afin d'éviter le mitage du futur zonage, le Ministère a uniformisé ce critère en retenant la production brute standard (PBS) à une échelle beaucoup plus large mais cela revient à exclure des communes du classement, par simple souci d'éviter les « trous », au mépris des éleveurs concernés.
Vu l'enjeu économique, le principe d'égalité doit primer sur le souci de cohérence territoriale. La CR demande donc que la PBS communale soit retenue.

Quatrièmement, nous demandons la prise en compte de la production brute standard (PBS) des seuls éleveurs éligibles à l'ICHN (« PBS élevage »).
Pourquoi prendre en compte la PBS des autres productions si ce sont les éleveurs qui touchent l'ICHN ? Ce critère est totalement injuste ! La PBS retenue tient compte de toutes les OTEX (orientations techniques économiques) alors que ce sont les éleveurs de ruminants qui peuvent bénéficier de l'ICHN.
La CR demande donc l'application d'une PBS « élevage », ne retenant que les OTEX éligibles à l'ICHN et excluant les autres.

Cinquièmement, nous demandons une sortie en douceur du dispositif de l'ICHN.
Le tarif dégressif prévu à l'article 32 du règlement européen est beaucoup trop brutal.
Certains éleveurs sortant potentiellement du zonage s'inquiètent car ils ont réalisé des investissements ou se sont installés, l'ICHN perçue étant prise en compte dans l'étude économique.

Si le nouveau zonage n'est effectif que pour la campagne PAC 2018, cela veut dire qu'il n'y aura que 3 ans de dégressivité et non 4 ans. Les éleveurs doivent-ils subir les conséquences du retard français ?

La CR demande qu'il puisse être tenu compte des annuités restant à honorer pour les éleveurs sortant du zonage. Cela peut passer par la mise en place d'une aide spécifique. Consciente des contraintes juridiques, la CR considère néanmoins qu'il revient à l'Etat de trouver la solution pour sécuriser les éleveurs concernés.

PAC

En novembre 2016 les Aides à la Trésorerie (ATR) 2016 ont commencé à être virés sur les comptes des agriculteurs. Mais ils ont été nombreux à constater des dysfonctionnements, des sommes non-versées, des avances non-conformes à leurs attentes.

La dégradation des situations de trésorerie des exploitations agricoles due aux retards des paiements est insoutenable pour les agriculteurs.

Les relevés de situation au regard des montants PAC perçus et restant à percevoir sont incompréhensibles pour les agriculteurs. C'est une situation inconfortable qui en découle pour eux vis-à-vis de leurs banques, leurs fournisseurs et autres créanciers. Comment peut-on négocier un prêt à court terme lorsque ils ignorent quel montant arrivera et quand ? Notre bilan : la PAC 2014-2020 fragilise d'avantage les exploitations

Grippe aviaire

Confinement des canards pour les uns, Abattage massif pour d'autres, fermeture de la conserverie de Castelnaudary. Des producteurs en zones indemnes sont pénalisés, car les routes qu'ils doivent emprunter sont en zones infectées.
Cette situation est cause de beaucoup d'angoisse pour les éleveurs, qui ne sont pas informés sur le zonages mis en place ni sur la stratégie à long terme de l'État vis-à-vis du virus.

Vegan : « au lieu de raconter des salades, manges-les » !

La Coordination Rurale et les éleveurs sont indignés face aux actes de barbarie infligés aux animaux dans QUELQUES abattoirs. Nous ne pouvons pas rester insensibles à la souffrance de nos animaux.

Aujourd'hui, quand des associations véganes manifestent devant des abattoirs ce n'est pas pour dénoncer ces actes mais bien pour dénoncer l'abattage des bêtes (même ceux faits correctement) et par là la consommation de viande ! De plus, via leur communication faussée ils font croire au grand public que ces actes sont généralisés et pratiqués dans tous les abattoirs : ce qui est faux !

Aujourd'hui, la CR demande aux services sanitaires, quotidiennement si exigeants et pointilleux avec les éleveurs, de faire preuve d'autant d'intransigeance avec ce type de pratiques.

Lors de la Commission d'enquête parlementaire sur les abattoirs organisée à l'Assemblée Nationale, la Coordination Rurale a demandé à l'État de jouer tout son rôle et stopper les dérives des vegans !

> *« Manger de la viande n'est pas un problème et être vegan non plus : nous sommes tolérants à la CR ! Ce qui nous gêne par contre c'est qu'ils essayent d'imposer aux autres leur mode d'alimentation et souhaitent nuire à ceux qui n'adoptent pas le même »* Eric Préchacq, Président de la CR65.

La disparition progressive de la profession

Les prix alimentaires n'ont jamais été aussi bas, les agriculteurs autant compétitifs et pourtant ils vivent de grosses difficultés : paupérisation, arrêt des exploitations, suicides, baisse des installations, divorces… Dans le même temps, les coopératives n'ont jamais été aussi puissantes.

Il faut maintenir un lien direct et veiller à ce que l'activité réelle de la coopérative soit en phase avec sa vocation et les intérêts des adhérents ; exposer et expliquer la stratégie aux adhérents tout en engageant une dynamique de progrès ; maintenir la vitalité et l'implication des adhérents ; former et informer les adhérents.

Ce qui doit toujours motiver la coopérative, c'est prendre les décisions les plus avantageuses pour l'adhérent et le territoire. Les coopératives nous ont tuées. Nous nous sommes tués. Il faut redonner le pouvoir aux agriculteurs.